

COMPTE-RENDU de la réunion du CONSEIL MUNICIPAL du LUNDI 2 NOVEMBRE 2015

Nombre de Conseillers : Nombre de présents : 14
 Nombre d'absents : 1
 Nombre de procurations : 1
 Nombre de votants : 13

L'an deux mil quinze, et le 2 novembre,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Laurent DUBUY, Maire de Charnay.

Date de convocation : 26 octobre 2015

Présents : Laurent DUBUY, Danièle GERMAIN, Philippe DEFER, Françoise PINET, Gérard DONATY, Olivier MARS, Valérie COURTIAL, Clément BENOIT, Florence PLUVINAGE, Jean-Pierre VAPILLON, Françoise FLOURENT, Stéphane HACQUARD, Sandrine ALLATANTE, Pierre-Olivier DOUCHET (arrivé à 20h30)

Excusée : Marie-Claude GERMAIN (procuration donnée à Valérie COURTIAL)

Absent :

Secrétaire : Sandrine ALLATANTE

Le Conseil approuve à l'unanimité le compte-rendu du Conseil Municipal du 5 octobre 2015

DELIBERATION N°34-2015 : CONVENTION DE PORTAGE FINANCIER – CASERNE INTERCOMMUNALE

Suite au regroupement des casernes de pompiers des communes de Belmont d'Azergues, Charnay, Chazay d'Azergues, Civrieux d'Azergues, Lozanne, Morancé et Saint-Jean des Vignes, il est nécessaire de passer une convention avec la commune de CHAZAY D'AZERGUES, en charge du portage financier et de l'achat des parcelles nécessaires à la construction de la nouvelle caserne.

Cette convention concernera donc :

- L'acquisition des parcelles et la définition des prix des dites parcelles
- Les frais d'acquisition et de gestion de ces parcelles
- Les frais annexes à l'acquisition : bornage, étude de sol
- Les frais de viabilisation par la fourniture, jusqu'en limite de parcelles des réseaux secs et humides, des dites parcelles
- La réalisation et la passation des marchés publics liés aux dites viabilisations

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette convention avec la commune de CHAZAY D'AZERGUES

DELIBERATION N° 35-2015 : Acceptation de la répartition 2015 du produit 2014 des amendes de police relatives à la circulation routière

Monsieur le Maire rappelle que par délibération N° 24 du 20 juillet 2015, le Conseil Municipal a sollicité une aide financière au titre des amendes de police, en vue des travaux de mise en place de chicanes sur le Chemin neuf (ex VC9)

Ces travaux sont estimés à **8 904,10 € TTC**

Monsieur le Maire informe que dans sa séance du 2 octobre 2015, le Conseil Général du Rhône a procédé à la répartition 2015 du produit 2014 des amendes de police relatives à la sécurité routière, et qu'à ce titre la commune fait l'objet d'une dotation de 3 013 Euros.

Afin de permettre le versement de cette subvention, il appartient à l'assemblée délibérante de :

- s'engager à réaliser les travaux de mise en place de chicanes sur le Chemin neuf (ex VC9)
- d'accepter cette subvention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- S'ENGAGE à réaliser les travaux de mise en place de chicanes sur le Chemin neuf (ex VC9)
- ACCEPTE la subvention de 3 013 Euros,

DELIBERATION N° 36-2015 : Retrait de huit communes de la Métropole de Lyon du SYDER

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le Syndicat Départemental d'Energies du Rhône est à ce jour un établissement public de coopération locale constitué de 228 membres adhérents :

- 219 communes au titre de la compétence d'autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité,
- La Métropole de Lyon au titre de cette même compétence, en représentation-substitution de 10 communes : Chassieu, Corbas, Givors, Jonage, Lissieu, Marcy l'Etoile, Meyzieu, Mions, Quincieux et Solaize.

Un travail de concertation a été effectué depuis plusieurs mois par le SYDER avec les huit communes dernières citées, la Métropole de Lyon et la Préfecture du Rhône, pour faire évoluer la maille géographique d'intervention de ce syndicat suite à la création de la Métropole de Lyon, et l'adapter à la nouvelle configuration territoriale locale.

Dans ce contexte, Monsieur le Maire fait part au Conseil de la demande des Conseils Municipaux des communes de Corbas, Jonage, Lissieu, Marcy l'Etoile, Meyzieu, Mions, Quincieux et, potentiellement, Solaize, relative au retrait de ces communes du Syndicat.

L'article L.5211-19 du code général des collectivités territoriales dispose que : « Une commune peut se retirer de l'établissement de coopération intercommunale(...), avec le consentement de l'organe délibérant de l'établissement ».

Les demandes de ces huit communes ont fait l'objet d'une délibération concordante du comité du SYDER le 29 septembre 2015.

Leur retrait effectif est cependant subordonné à l'accord des conseils municipaux des communes membres du Syndicat, exprimé dans les conditions de majorité requises pour la création du Syndicat.

Monsieur le Maire précise également que les conditions matérielles et financières de ce retrait seraient réglées selon les termes de l'article L.5211-25-1 du code général des collectivités territoriales. Le retrait de ces huit communes n'aurait ainsi pas d'impact financier sur les autres communes adhérentes, l'encours de la dette de chaque commune sortante lui étant restitué.

La décision de retrait sera prise par le représentant de l'Etat dans le département, qui fixera la date d'effet de ce retrait.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le retrait des communes de Corbas, Jonage, Lissieu, Marcy l'Etoile, Meyzieu, Mions et Quincieux du SYDER
- **APPROUVE** le retrait de la commune de SOLAIZE du SYDER, sous réserve de délibération en ce sens du conseil municipal de cette commune.
- **NOTE** que les conditions matérielles et financières de ces retraits seront réglées dans les conditions fixées par le code général des collectivités territoriales.

1. VIE LOCALE

1-1 Commission culture :

R.A.S.

1-2 Associations :

Lors du Conseil d'Administration de l'Harmonie qui a eu lieu le 15 octobre, des remarques ont été formulées à l'attention de la commune. L'association souhaiterait obtenir plus de soutien financier.

La commune a soutenu par le passé toutes les demandes particulières de l'association, concernant l'investissement dans les instruments, les tenues vestimentaires, ou encore les 150 ans de l'association. Elle réitère les termes d'un débat qui s'est déjà tenu il y a quelques mois. Les Communes n'ont pas pour objectif de verser des subventions qui viendraient augmenter les fonds propres des associations. Le principe même des subventions est de pourvoir à des besoins particuliers (achat de matériel, opérations ou manifestations exceptionnelles) nécessitant un financement plus important.

1-3 Commission Tourisme :

La dernière réunion de la commission a eu lieu le 18 octobre. Une réflexion sur l'accueil des touristes a été engagée. Il est question d'un panneau d'informations sur les lieux à visiter, ainsi que d'un support papier et de sa diffusion sur le site internet de la commune.

La mise en place de la balade sonore se fera pour être opérationnelle au printemps. Une présentation des enregistrements est souhaitée.

Rosé nuits d'Été : la nouvelle formule de cette manifestation devrait s'étendre sur tout le mois de juillet. Charnay organisera un spectacle la première semaine de juillet et un repas convivial fin juillet.

La prochaine réunion de la commission aura lieu le 25 novembre.

1-4 Commission Agriculture environnement :

R.A.S.

1-5 Commission Artisanat - Commerce :

R.A.S.

1-6 Commission communication :

Les Charnay infos ont été distribués. Les calendriers de ramassage des ordures ménagères vont être réimprimés et seront distribués prochainement.

Bulletin intercommunal :

Le nombre d'annonceurs est en baisse par rapport à l'an dernier. Le délai pour déposer la demande d'annonce est fixé au plus tard au 15 novembre.

Le Bulletin sera remis le jeudi 17 décembre à 18h à ALIX.

La distribution s'effectuera le samedi 19 décembre.

Site internet :

Tous des devis ont été reçus et seront étudiés à la prochaine réunion.

1-7 Commission travaux :

Une première tranche de travaux visant à la réfection du Chemin Neuf sera effectuée courant 2016, après les travaux concernant le bassin de rétention. Une réflexion est actuellement en cours pour envisager une modification du plan de circulation dans ce secteur de la Commune.

1-8 Commission accessibilité :

R.A.S.

1-9 Commission appels d'offres :

RAS

1-10 Bibliothèque :

R.A.S.

2. FINANCES

Compte au Trésor : 666 925.10 €

3. URBANISME :

La commission s'est réunie le 27 octobre 2015.

Ont été étudiés :

1°) **PERMIS DE CONSTRUIRE**

- PC de Monsieur Alexis INCORVAIA pour la construction d'une maison d'habitation en zone U. Cette nouvelle demande de permis de construire respecte notre PLU. La commission donne un avis favorable mais attend la réponse des ABF avant de donner un accord définitif.

2°) **DECLARATIONS PREALABLES**

- DP de Monsieur Louis MULATON en zone Uha pour la réfection de la toiture. La DP est accordée.

- DP de Monsieur Pierre Emmanuel PASSELEGUE concernant la construction d'une piscine en zone Nh. La DP est accordée avec les prescriptions suivantes :
 - Le liner de couleur bleu est interdit (préférer les nuances sable ou gris)
 - L'enduit du Pool House sera du même coloris que celui de la maison d'habitation.

4°) **DROIT DE PREEMPTION URBAIN**

Vente d'une cave située 1 place Jean-François Déchet à CHARNAY. La commune ne préempte pas.

5°) **DIVERS**

Lors de sa dernière réunion le groupe de travail en charge de la modification du PLU a étudié les devis de trois cabinets :

- CABINET 2BR 4800 €
- CABINET REALITES 4560 €
- CABINET LARUE 12000 €

La commission a choisi de travailler avec le cabinet d'urbanisme REALITES de Roanne.

Un premier rendez-vous a été fixé le 24 novembre à 17h. Les travaux de modification du PLU devraient débuter en février 2016.

4. VIE SOCIALE

4-1 Petite enfance :

R.A.S.

4-2 Ecole :

R.A.S.

4-3 C.C.A.S.- Personnes âgées :

La préparation des colis de Noël est en cours.

4-4 Agenda 21 :

50 à 60 personnes ont participé au « Jour de la Nuit ». La conférence était plutôt ludique.

4-5 Conseil Municipal d'Enfants :

L'élection du Conseil Municipal d'Enfants a eu lieu le vendredi 9 octobre à 14h. 2 nouveaux élèves de CM1 et 2 nouveaux élèves de CM2 ont été élus.

5. INTERCOMMUNALITE

5.1 SIEVA :

Prochaine réunion le jeudi 27 novembre.

5.2 SIVU DE LA PRAY :

R.A.S.

5.3 SYDER :

R.A.S.

5.4 Office du tourisme :

R.A.S.

5.5 Communauté de Communes :

Une réunion a eu lieu entre les Maires des communes de Morancé, Les Chères, Chasselay, Chazay d'Azergues, Saint Jean des Vignes, Lozanne, Civrieux d'Azergues, Marcilly, Belmont et Charnay, au sujet des communes nouvelles.

Une réflexion est à engager entre les 34 communes de la Communauté de Communes.

5.6 Espace Pierres Folles :

Visite des géosites : Le projet de Tarare est en retard par rapport aux 3 autres communes, le Bois d'Oingt, la Voie du Tacot à Jarnioux et le mont Brouilly.

A compter du 1^{er} janvier 2016 le label Géopark sera un label UNESCO à part entière.

6. QUESTIONS DIVERSES

L'achat de la maison paroissiale a été signé.

Un coiffeur serait intéressé pour y installer son commerce.

Nécessité de lister les travaux à effectuer.

Cérémonie du 11 novembre : Rendez-vous à 11h45 sur le parvis du Château.

**PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL
LUNDI 7 DECEMBRE 2015 A 20h.**